

---

Adresse de la commune et du comité révolutionnaire de Gisors (Eure) qui expriment leur attachement à la Convention et lui font part des perquisitions effectuées pour découvrir les complices de la récente conspiration, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune et du comité révolutionnaire de Gisors (Eure) qui expriment leur attachement à la Convention et lui font part des perquisitions effectuées pour découvrir les complices de la récente conspiration, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 10-11; [https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20118\\_t1\\_0010\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20118_t1_0010_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).**

[Maubeuge, 28 vent. II] (2).

« Représentans,

Les fêtes du peuple ne peuvent pas être indifférentes à ses représentans puisqu'elles ne sont pas inutiles à la conservation de ses droits. Nous vous apprenons donc que le 10 de ce mois nous avons fait la fête de l'inauguration des bustes de Marat, Le Peletier et Jean-Jacques Rousseau; qu'ils ont été portés dans toutes les rues; précédés d'une musique militaire jouant des airs patriotiques et annonçant les amis de l'humanité; ils étaient suivis d'un char de triomphe portant la statue de la liberté et représentant la liberté triomphante par les efforts de ses défenseurs et malgré les efforts de ses ennemis, le représentant du peuple, les autorités constituées et la Société populaire fermaient la marche. Arrivés sur la place, à l'autel de la patrie, le représentant du peuple et le maire ont harangué les citoyens. De retour dans la salle de nos séances plusieurs discours analogues à la fête ont été prononcés, des hymnes patriotiques ont été chantés. Nous vous envoyons le discours qui a été prononcé dans cette fête par le vice-président. S. et F. Vive la République. »

GOURBERT (présid.), ROBIN (secrét.).

*Un mot de Franklin Figue Legros, vice-président de la Société populaire de Maubeuge, le jour de l'inauguration des bustes de Marat, Lepeletier et J.-J. Rousseau.*

Quels sont ceux que je vois ici rassemblés ? ...N'y a-t-il point ici des assassins de Marat et de Lepeletier ? car tous les ennemis du peuple sont leurs assassins... S'il en est ici, qu'ils se gardent bien de souiller de leur souffle impur les images de ces grands hommes ! ...Qu'ils fuient ! Le souvenir de leurs attentats nous enflamme ! ...Qu'ils se dérobent à notre juste indignation.

Et toi, peuple, viens te réunir autour des images de tes amis. Marat et Lepeletier sont tombés sous les coups de l'aristocratie; ils ne sont pas les seuls martyrs de la liberté; déjà des millions d'hommes libres ont été victimes du despotisme; Peuple, le despotisme n'en sera pas moins terrassé.

Quel est donc le calcul des despotes et de leurs suppôts ? Croient-ils, les imbéciles que le sort de la liberté dépende de quelques milliers d'hommes ? Qu'ils voient donc à des phalanges de héros, tombés sous leurs coups, succéder d'autres phalanges plus nombreuses ! Qu'ils voient Marat et Lepeletier, assassinés par eux, remplacés par des milliers de Marat et de Lepeletier

Républicains, quels sont donc vos sentimens à la vue de ces images autour desquelles vous vous pressez et qui vous rappellent quelques-uns de vos amis, victimes de leur amour pour vous ? ...Ne leur donnons point d'éloges, ils ont fait leur devoir; ne les pleurons point, jurons de les venger, le sang des tyrans sera bien plus agréa-

bles que nos pleurs aux martyrs de la liberté; que leurs images ne nous inspirent donc qu'un sentiment, celui de la vengeance !

Vengeons-les sur les tyrans et leurs esclaves. Vengeons-les sur les Autrichiens du dehors et du dedans. Vengeons-les sur ces aristocrates en Bonnet rouge qui n'embrassent la liberté que pour l'étouffer, qui ne revêtent les signes du patriotisme que pour empêcher qu'on reconnaisse les vrais patriotes, qui ne veulent faire la paix avec les patriotes que pour les égorgcr; vengeons-les en un mot sur tous les ennemis du peuple quels que soient leurs habits et leurs discours !

Oui, Marat, oui, Lepeletier, oui héros qui avez succombé jusqu'aujourd'hui sous les coups du despotisme, nous jurons, au pied de vos statues, sur vos tombeaux, de n'être jamais esclaves des tyrans ni dupes des faux patriotes, nous jurons de les écraser les uns et les autres; la fumée de leur sang, voilà l'encens que nous voulons vous offrir !

## 6

« A la nouvelle de l'affreuse conjuration, écrit le conseil général et le comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Gisors, district des Andelys, département de l'Eure, nous avons ordonné des visites domiciliaires et inattendues chez tous les particuliers qui pourroient être présumés avoir des correspondances; mais le résultat n'a rien offert qui pût indiquer qu'il y eût des agens de cette atroce conspiration dans notre commune ». Ils engagent la Convention nationale à rester à son poste.

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[Gisors, 29 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple libre,

Le Conseil général et le Comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Gisors ont appris avec indignation que des scélérats, sous le manteau du patriotisme venaient de conspirer contre la Liberté et contre la Convention nationale.

A cette nouvelle alarmante, les autorités constituées de cette commune se sont réunies et sur le champ ont fait des visites domiciliaires et inattendues chez tous les particuliers qui pouvaient être présumés avoir des correspondances. Le résultat n'a rien offert qui put indiquer qu'il y eut des agens de cette atroce conspiration dans la commune de Gisors.

Nous n'en redoublerons pas moins de surveillance et d'activité, nous nous serrerons autour de la Convention nationale, nous ferons exécuter les grandes et vigoureuses mesures qu'elle prend pour le salut de la patrie.

Législateurs, livrez sans pitié tous ces nouveaux conspirateurs au glaive redoutable et juste des loix révolutionnaires, que leur sang impur arrose le sol de la Liberté qu'a souillé trop longtemps leur perfide existence, qu'ils subissent le

(1) P.V., XXXIV, 2, B<sup>m</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>).

(2) D XXXVIII, doss. 3, p. 54.

(1) P.V., XXXIV, 2-3. B<sup>m</sup>, 1<sup>er</sup> germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 556, p. 153.

(2) C 298, pl. 1032, p. 3 et 17.

sort de tous les traîtres, de tous les agents des lâches couronnés qui nous combattent et ne nous vaincront jamais.

Représentants fidèles, restez à votre poste. Faites valoir dans toute leur latitude, les pouvoirs que nous vous avons confiés pour notre bonheur, nous vous seconderons de toutes nos forces et nous vivrons républicains ou nous périrons avec vous.»

GUILLIARD (*agent. nat.*), GINOT (*maire*), CARRAU (*membre du C. révol.*).

[*Extrait des délibérations du C. révol. de Gisors, 27 vent. II*].

..En l'Assemblée du Comité convoquée extraordinairement à 7 heures du matin par le président, assisté des membres et secrétaire.

Un membre a dit : « Citoyens, vous êtes prévenus par la voix publique qu'une infâme conjuration vient de se découvrir : elle tendait à détruire la liberté, à allumer la guerre civile, enfin à rétablir la tyrannie. Cette conspiration était tramée par des traitres qui sous le masque du patriotisme se préparaient à détruire l'autorité souveraine pour la remplacer par une illégale.

Le bonheur du peuple, sa liberté, ses droits sont confiés à notre surveillance; il est instant plus que jamais de nous pénétrer de nos devoirs et de nous rendre dignes de la confiance des vrais patriotes. Comme le fil de la conspiration peut tenir d'un bout de la République à l'autre, le Comité ne peut se dispenser de prendre à l'instant les mesures les plus grandes et de réitérer des visites domiciliaires chez les particuliers de cette commune qui depuis la Révolution ne se sont pas montrés à la hauteur des circonstances.

L'assemblée délibérant, considérant que la Liberté depuis la Révolution a éprouvé de grands dangers par les manœuvres perfides des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur qui heureusement ont échoué par la surveillance et la fermeté des patriotes, qu'il est instant chaque fois que la patrie est en danger éminent d'user de fortes mesures pour déjouer les projets de ses perfides ennemis et de se concerter avec les magistrats du peuple pour lui conserver ses droits.

Arrête que le Comité se concertera avec le Conseil général de la Commune pour à l'instant réitérer les visites domiciliaires chez les particuliers dont la liste va être de suite dressée et qu'à l'instant il sera envoyé deux commissaires au Conseil général de la commune dont le patriotisme des membres est connu pour lui faire part du présent et l'inviter à se joindre à ce Comité et prendre les mesures propres à déjouer les manœuvres de nos ennemis, s'il s'en trouve dans notre commune.

Le Conseil général de la commune a entendu les commissaires et a applaudi aux mesures de sûreté dictées par le patriotisme du Comité afin de délibérer unanimement sur les mesures à prendre contre les conspirateurs en supposant qu'il y en eut dans la commune de Gisors.

Le Conseil général présent; le président du Comité révolutionnaire lui a fait part des motifs pour lesquels, il était appelé; ils ont été approuvés et il a été décidé que sans désespérer, il serait fait des perquisitions chez tous les parti-

culiers qui pouvaient être présumés avoir des correspondances; la liste s'est montée à 90. Une garde de 24 hommes a reçu l'ordre de se transporter dans différentes maisons pour garder à vue les particuliers, jusqu'à ce que les membres des autorités constituées qui s'étaient dispersés chez les particuliers fussent arrivés dans les maisons gardées. Cette mesure a paru nécessaire dans la crainte que la mèche se trouvant éventée des malveillans eussent le temps de s'avertir les uns les autres.

La perquisition ayant eu lieu avec le plus grand scrupule et les rapports de tous les commissaires ayant été faits, il en est résulté que la correspondance n'a donné aucune espèce de suspicion, que la plupart étaient sans armes à l'exception de quelques-uns qui avaient des fusils non de calibre et pistolets, dont ils avaient selon la loi fait la déclaration et qu'on leur a enjoint d'apporter au Comité de surveillance.

Les approvisionnements ont été trouvés très modiques. Il existe cependant quelques lettres qui peuvent faire soupçonner que ceux qui les ont écrites ne sont pas de bons patriotes. La correspondance a été saisie et renvoyée au jugement des membres du Comité révolutionnaire.

Le présent procès-verbal ainsi clos, plusieurs membres ont demandé qu'une copie du dit fut envoyée au Comité de Salut public et à la Convention, afin de les instruire que nous sommes animés du désir de la prospérité de la République et que la Municipalité et le Comité de surveillance enflammés du même esprit marchent d'un pas égal quand il s'agit de découvrir les conspirateurs contre le bien public et d'affermir la liberté.

L'Assemblée délibérant a arrêté que copie du présent procès-verbal serait envoyé demain au Comité de salut public ainsi qu'à l'Agent national du district, que les citoyens Vinot, maire, Guillard, agent national, et Douville, membre de ce Comité, sont nommés commissaires à l'effet de rédiger une adresse dans laquelle le Comité et la Municipalité expriment leur profession morale et politique ainsi que leur fidélité et leur attachement inviolable à la Convention nationale en l'invitant à continuer ses glorieux travaux et à rester à son poste jusqu'à la paix.

P.c.c. : BIBAS, fils (*secrét.-adjoint*).

## 7

« Point de trêve, point de paix, point d'accommodement » s'écrient les sans-culottes composant la Société populaire régénérée d'Orthez, département des Basses-Pyrénées. Législateurs, le peuple a juré la mort des tyrans, et le peuple n'a pas juré en vain. et comment les anéantissons-nous ? Par la guerre; oui, par la guerre. Tels sont les sentiments que nous a inspirés votre digne collègue, et telle est aussi notre opinion bien prononcée. » (*Applaudi*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIV, 3. B<sup>in</sup>, 2 germ. et 5 germ. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1211.